



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Manche

**Service interdépartemental  
des bourses**

**SANDRINE BODIN**

Inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
L'éducation nationale de la Manche

Saint-Lô, le 18/05/2021

Affaire suivie par :

**Estelle LE GOFF**

Cheffe de service

Tél. 02 33 06 92 48

Mél. dsden50-boursiers@ac-caen.fr

DSDEN 50

12, rue de la Chancellerie

BP 442

50000 Saint-Lô

à

Mesdames et messieurs les parents  
d'élèves de CM2

Madame, Monsieur,

Votre enfant s'apprête à entrer en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2021. Cette entrée au collège vous ouvre un droit d'accès au dispositif national des bourses d'études par lequel l'Etat participe aux frais de scolarité des élèves en fonction des ressources de leurs familles et ce quel que soit le régime de l'élève.

L'obtention d'une aide financière est un droit, pour toutes les familles éligibles, qui favorise la poursuite d'études qualifiantes.

Vous aurez la possibilité de déposer un dossier de demande de bourse en ligne sur l'internet entre le **2 septembre et le 21 octobre 2021** lorsque le collège fréquenté par votre enfant vous aura fourni vos identifiants d'accès au portail Scolarité services.

Par ailleurs, afin d'évaluer votre droit à bourse, le ministère de l'Education nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de collège, en accès sur le site suivant :

**<https://www.ac-normandie.fr/aides-financieres-a-la-scolarite-au-college-123623>**

Je vous informe également qu'un élève qui obtient une bourse nationale de collège, bénéficie également d'une bourse départementale, selon les conditions précisées à la rentrée par le collège fréquenté.

Vous avez la possibilité de contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Sandrine BODIN**